



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 23 Juin 2016

Intervention de Jean-René COUEILLE

Rapport N° 16.03.04 Mesures en faveur de l'agriculture (Gel des Vignes)

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le vignoble de notre région a connu un épisode de gelée tardive entre les 27 et 29 avril dernier.

Les appellations qui font la réputation de nos vins ont été plus ou moins durement touchées mais des secteurs comme Menetou-Salon, Pouilly, Quincy, Reuilly, Cheverny, Bourgueil, St Nicolas de Bourgueil, Montlouis ont été particulièrement frappés. Nombre de viticulteurs ont vu disparaître en quelques heures l'équivalent de la moitié de leur revenu d'une année.

Les petites récoltes des deux dernières années n'ayant pas permis la constitution de stocks en mesure de compenser une perte de récolte importante comme celle de ce printemps, les trésoreries des exploitations vont être en danger à partir du printemps 2017.

Les mesures conjoncturelles outre le remboursement des dégâts par les assurances doivent surtout consister en une annulation des charges à proportion des pertes subies plutôt qu'un report sur l'année suivante alors que les trésoreries seront au plus bas. C'est ici à l'Etat de prendre ses responsabilités comme le demandent les professionnels et les Chambres d'agriculture.

Les mesures structurelles pour diminuer les effets de prochains épisodes de gelée consistent à augmenter les moyens de défense tours antigel et systèmes d'aspersion en particulier qui ont fait la preuve de leur efficacité comme dans mon département dans l'appellation Quincy dont la moitié de la surface est protégée par 22 tours antigel.

La région a décidé, à juste titre, de s'impliquer en subventionnant l'installation de ces moyens dans la cadre du CAP « Viticulture » et des contrats territoriaux.

Quelques remarques cependant :

Concernant les éoliennes ou tour à vent : le principe de ces tours antigel consiste à l'inversion thermique entre le sol et l'altitude. Dans le cadre de gelées blanches typiques allant jusqu'à -4°C , le principe des tours reste efficace. En cas de gelées plus intenses, il est impératif d'équiper les tours, d'un brûleur afin de brasser de l'air chaud. Dans ce cas le coût unitaire n'est plus de 40 000 € comme indiqué dans le rapport mais de 46 000 €.

Ce système efficace et automatisable crée cependant des nuisances sonores et visuelles notamment en zone viticole périurbaine.

L'aspersion est l'autre solution technique mais elle nécessite un dispositif structurel lourd d'un coût de 8 000 à 8 500 € /ha qui exige de la part de l'utilisateur d'une technicité pointue dans la gestion et la conduite de l'aspersion. Ce système efficace et non polluant implique de pouvoir disposer de quantités d'eau importantes (50m³/h/ha) et d'avoir des sols filtrants pour l'évacuation de l'eau. Il convient donc de le considérer comme un complément des éoliennes dans les études de financement.

Enfin, le 3ème point du rapport évoque la possibilité d'aider à la formation des salariés pouvant se trouver en situation de chômage partiel. L'intention est louable mais d'après les vigneronns que nous avons pu rencontrer, le personnel permanent aura toujours du travail pour suivre les vignes jusqu'aux vendanges prochaines et tenter de sauver la part de récolte qui peut l'être.

Depuis le IVème siècle et la diffusion de la culture de la vigne de long de la Loire notre vignoble a connu bien des vicissitudes climatiques et toujours le travail et l'ingéniosité de nos vigneronns lui permis de se relever. L'action de la région pour protéger nos appellations du gel ne peut que susciter notre adhésion.

Le groupe Front National votera donc pour ce rapport mais il rappelle qu'une menace mortelle pèse toujours sur nos terroirs et nos Appellations d'Origine Contrôlées que les USA demandent à voir disparaître dans le cadre du TAFTA en cours de négociations, secrètes évidemment, avec la Commission européenne.

Je vous remercie.